

# Rés' Eau

# PECHE N°9

Magazine de l'Association Régionale Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

## RENCONTRE

Benoît, jeune pêcheur  
plein d'avenir !

## DOSSIER

La continuité écologique,  
une évidence pas si simple  
à appliquer

## PECHE ET LOISIR

Du sur-mesure pour les jeunes  
pêcheurs de la région

## FOCUS SUR

Mobilisation contre la désinfor-  
mation : quand l'idéologie  
s'oppose à la loi



## IMAGINIEZ-VOUS que dans ce cours d'eau cohabitent des milliards d'êtres vivants ?



### Le mot du président de l'ARPARA

La mobilisation autour de la défense et de la préservation du milieu aquatique de la région est, plus que jamais, le leitmotiv de chacune de nos actions.

Si les eaux des ruisseaux, rivières et grands fleuves sont malmenées et venaient à se dégrader encore... c'est aussi l'économie générée par ce loisir, représentant 231 000 pêcheurs-adhérents dans la région qui serait impactée. Cette activité de pleine nature est d'ailleurs particulièrement plébiscitée par les jeunes que nous souhaitons encore mieux accompagner.

De nombreux partenaires nous soutiennent dans nos projets d'intérêt général depuis de nombreuses années. Le combat pour l'eau n'est pas vain mais vital pour l'avenir de chacun d'entre nous. Beaucoup l'ont déjà compris, reste à échanger et à convaincre certains. Les pêcheurs agissent déjà... rejoignez-nous !

Alain LAGARDE, président

02 L'association régionale et ses missions  
entretien avec Claude Roustan, président de la FNPF

03 Partenariat Région Auvergne-Rhône-Alpes  
3<sup>e</sup> Plan Régional en faveur de la pêche

04 & 05 La pêche de loisir en région  
accompagnement sur-mesure des jeunes et enquête  
auprès des pêcheurs en 2023

06 & 07 Rencontres avec Benoît Barraud  
expérience d'un jeune pêcheur et conseils pour bien  
débuter la pêche

09 La pêche sur les réseaux sociaux  
plus de 70 000 "followers" sur la région

10 & 11 Les temps forts de l'année 2023  
et rencontres autour de la pêche, dans les fédérations  
départementales

12 & 13 Dossier : La continuité écologique  
une évidence pas si simple à appliquer

14 & 15 Focus sur : Mobilisés contre la  
désinformation : quand l'idéologie s'oppose à la loi

16 à 27 Les douze fédérations départementales  
projets et actions phares conduits en 2023

28 Les Associations de protection des poissons  
migrateurs : Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM)  
et LOire GRAnds MIGrateurs (LOGRAMI)

29 Les Unions des Fédérations de Bassin :  
l'Union de Bassin Rhône Méditerranée Corse (UFBRMC)  
et l'Union de Bassin Loire Bretagne (UFBLLB)

Directeur de la publication :  
Alain LAGARDE

Rédactrice en chef :  
Valentine VALENTIN

Comité de rédaction :  
N. BOIDIN, C. BRELY, R. CABANE, C. CHANSEAUME,  
A. LAGARDE, R. OVISTE, J. VERNAT.

Rédaction : Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ain, de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, du Rhône et de la Métropole de Lyon, de la Savoie et de la Haute-Savoie ainsi qu'aux associations de protection des poissons migrateurs MRM et LOGRAMI et Unions des Fédérations de Bassins Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne.

Remerciements à : Claude ROUSTAN, président de la FNPF, Benoît BARRAUD et Jaques PULOU (FNE) pour leurs contributions,

Conception : ARPARA

Impression :  
Recto Verso Repro  
9 rue Claudius Penet - 69 003 Lyon  
04 37 59 81 71 - [www.rv-repro.fr](http://www.rv-repro.fr) - contact : [bbagne@rv-repro.fr](mailto:bbagne@rv-repro.fr)

Photos d'illustration :  
Laurent MADELON - FNPF ; NATUOFILM ; ARPARA ; FDAAPPMA ; FNPF ; RÉGION  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ; Benoît BARRAUD ; LOGRAMI

Edition n°9 - 2023-2024

Tirage : 6 800 exemplaires

ISSN 2608-3361

Avec le soutien de :



**SAUVONS  
NOS RIVIERES**  
ACTE 3 : CONNAITRE ET AGIR

Nous avons toutes et tous une relation particulière à nos cours d'eau sans forcément avoir conscience de l'incroyable biodiversité qu'ils abritent. Les milieux aquatiques sont précieux et fragiles : il est crucial de les connaître pour les protéger durablement !



Les pêcheurs vous parlent,  
écoutez-les !

# Une association régionale au service de l'intérêt général

Comme les 12 Fédérations Départementales et les 2 associations de protection des poissons migrateurs adhérentes, l'association régionale est agréée pour la protection de l'environnement. À ce titre, elle PEUT ÊTRE CHARGÉE DE TOUTE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL en rapport avec ses missions et activités.

## LES MISSIONS DE L' ASSOCIATION RÉGIONALE PÊCHE EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES (ARPARA)

- Mener des actions et des partenariats en faveur de la protection du milieu aquatique, de la promotion et le développement de la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes.

En partenariat avec La Région Auvergne-Rhône-Alpes et la FNPF, l'ARPARA et ses structures membres conduisent un « Plan Pêche et Milieu Aquatique » depuis 2017. Il accompagne la connaissance de la biodiversité, des travaux d'aménagement et de restauration du milieu aquatique ainsi que des actions de valorisation du patrimoine piscicole et aquatique.

- Représenter les structures associatives de la pêche de loisir dans les instances de gouvernances régionales pour défendre les écosystèmes aquatiques et représenter la pêche de loisir associative.

L'ARPARA siège au sein de plusieurs instances régionales de concertation et de décision (Comité Régional de la Biodiversité, Comité de suivi de la concession de l'aménagement



du Rhône...). Elle émet également plusieurs avis techniques lors d'enquêtes publiques sur les projets d'aménagement du territoire ou de gestion du milieu aquatique.

- Déployer des actions d'information et de promotion pour la pêche de loisir et les missions d'intérêt général des structures.

- Animer le réseau des adhérents et assurer un appui technique dans les actions de connaissance, suivi, restauration, communication, expertise technique et juridique.

L'ARPARA est gérée par un conseil d'administration constitué de deux représentants par fédération départementale de pêche et un représentant par association de protection des poissons migrateurs, soit 26 élu(e)s. Deux salariés, un chargé de mission technique et une chargée de communication, assurent les missions statutaires de l'association.

## L'association régionale, un relai indispensable de la politique nationale de la pêche en France



Claude ROUSTAN, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) évoque le rôle des structures régionales et les enjeux qu'elles portent dans le réseau de la pêche en France. « Les 12 associations régionales sont aujourd'hui essentielles dans le maillage du territoire. Elles sont un relai de la politique de la FNPF et mettent en oeuvre des actions locales adaptées au territoire. L'acte 3 de notre campagne thématique engagée, Sauvons Nos Rivières, est un bon exemple avec le travail de visibilité réalisé auprès des médias, politiques ou grand public à l'échelon régional. La compréhension

des missions d'intérêt général que nous portons ne sont possibles que grâce à la professionnalisation des structures et l'engagement des bénévoles. Nous soutenons également les associations régionales, sur le plan financier, dans leurs actions et ambitions locales. Cette cohérence globale souhaitée à tous les niveaux du réseau se formalisera par une évolution des statuts des associations régionales de pêche et de protection du milieu aquatique, après le prochain mandat électif. »

# Poursuivre le partenariat régional pour la pêche et le milieu aquatique

L'engagement du 3<sup>e</sup> Plan Régional en faveur de la pêche, initié en 2017, est signé entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes.

La 3<sup>e</sup> convention de partenariat et d'objectifs reconduit, pour la période 2023 à 2025, l'aide financière de 3 millions d'euros destinée aux acteurs de la pêche régionale. Cet accompagnement se fait en faveur des actions des structures associatives pour le développement du loisir pêche et la préservation du milieu aquatique. C'est suite au bon déroulement et à l'atteinte des objectifs des deux précédentes Conventions de Partenariat et d'Objectifs mises en place depuis 2017, que les élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont voté, à l'unanimité en 2023, le renouvellement de la coopération entre les Structures Associatives Agréées pour la Pêche de Loisirs (SAAPL) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Je tiens à remercier nos associations de pêche et de protection du milieu aquatique pour leur travail et leur action extrêmement impliquée et engagée sur nos territoires. Nous avons créé depuis 2017 ce partenariat en confiance, avec une action que nous avons voulu inscrire sur la durée. Nous sommes l'une des seules Régions à avoir installé ce partenariat durable, avec les fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique. C'est une grande fierté pour notre Région.

Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Le Président Laurent Wauquiez a décidé, en 2017, de faire confiance aux fédérations de pêche en nommant un Vice-Président délégué à la Pêche. Depuis, nous avons mis en place, ensemble, deux Plans Pêche et Milieux Aquatiques : de 2017 à 2019 puis de 2020 à 2022. Deux Conventions de Partenariat et d'Objectifs (CPO), conduites en collaboration étroite entre les services de la Région et l'ARPARA, se sont réalisées avec des résultats probants et constructifs pour notre territoire.

Depuis 6 ans, ce sont 6 millions d'euros qui ont été investis pour la pêche de loisir et la protection du milieu aquatique, permettant ainsi de faire rayonner la richesse de nos lacs, plans d'eau, rivières et fleuves du territoire.

Les Structures Associatives Agréées pour la Pêche de Loisir (SAAPL) ont su montrer leur capacité à mobiliser les subventions pour notamment protéger la biodiversité, restaurer

les milieux, favoriser l'accès à la pêche aux personnes à mobilité réduite et mener des études scientifiques d'envergure régionale sur les populations piscicoles et astacicoles.

Compte tenu de cette réussite effective des deux précédentes CPO, le Président Laurent Wauquiez a décidé de renouveler sa confiance et la mobilisation de la Région pour les années 2023/2025 en validant une 3<sup>ème</sup> Convention de Partenariat et d'Objectifs.

Merci aux SAAPL du territoire pour leur engagement au service des Auvergnats et des Rhônalpins.



Philippe MEUNIER  
Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, aux relations internationales, à la chasse, à la pêche, au bois, à la forêt, aux associations patriotiques et aux anciens combattants.



photos © Laurent MADELON - FNPF

## Accompagnement sur-mesure des jeunes pêcheurs de la région

L'activité pêche fait un bond de + 30% chez les moins de 25 ans ! Un phénomène de renouvellement des générations, qui re-dessinent les lignes de ce loisir et ses pratiques. Cette évolution est le résultat du développement de dispositifs pédagogiques depuis 10 ans, par les fédérations et AAPPMA de la région : Ateliers Pêche Nature, Ecoles de pêche, stages pour tous... La Région Auvergne-Rhône-Alpes, partenaire de l'ARPARA renforce cette dynamique en lançant en 2024, l'avantage pêche pour les titulaires du Pass'Région, garantissant l'accès à la pêche aux 15 - 25 ans scolarisés dans la région.



### ATELIERS PÊCHE NATURE : FORMER & ACCOMPAGNER LA PRATIQUE DE LA PÊCHE

Les Ateliers Pêche Nature, créés sous le nom d'Ecoles de pêche sont au centre du dispositif pédagogique

proposé par les AAPPMA et les fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique (FDAAPPMA).

L'objectif de leur développement est, depuis leur création, de former et d'initier les publics aux nombreuses pratiques de la pêche de loisir. Ils abordent aussi la transmission de la connaissance du milieu aquatique et de sa biodiversité.

Parrallèlement à ce dispositif initial, de nombreux stages ont été développés auprès des plus jeunes et de l'ensemble des publics plus ou moins expérimentés. Et parce qu'une pratique respectueuse de la pêche passe par la connaissance de son fonctionnement, ces rencontres pédagogiques sont l'occasion de rappeler les réglementations en vigueur et le cadre de la pêche, associé à la découverte du milieu aquatique et sa biodiversité.

### DISPOSITIF PASS'RÉGION : BIEN PRÉPARER 2024

Ce dispositif est désormais accordé aux jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes, titulaires du Pass'Région. Il permet de bénéficier d'une réduction de 30 euros, accordée par la Région, valable pour tout achat d'une carte annuelle de pêche 2024.

*« Ces dispositifs sont un soutien fort pour la pêche en région, appréciée des jeunes qui représentent 31% de nos adhérents. »*

A.LAGARDE, président de l'ARPARA

Plus concrètement, un jeune pêcheur de moins de 18 ans disposera de sa carte de pêche annuelle

gratuitement! Pour les plus de 18 ans, une carte départementale reviendra à environ 55 euros au lieu des 85 euros. **A noter que cet avantage sera valable pour l'achat d'une carte annuelle jeune, découverte femme, départementale ou interfédérale.**



© Région Auvergne-Rhône-Alpes

## Enquête auprès des pêcheurs en 2023 des indicateurs favorables en région

En janvier 2023, l'ARPARA lançait un questionnaire en ligne auprès de tous les pêcheurs adhérents de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les résultats de cette étude s'inscrivent dans une démarche de connaissance des pêcheurs et de leurs pratiques, engagée lors de la 1<sup>ère</sup> édition de cette enquête socio-économique, en 2017.

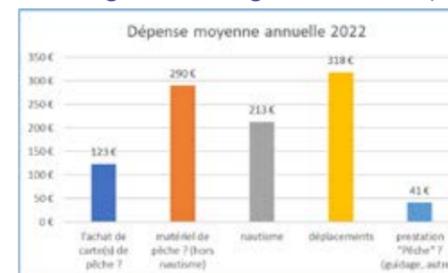
Les résultats, qui seront prochainement publiés définissent le(s) profil(s) des 230 800 adhérents/pratiquants, leurs pratiques de la pêche, leurs attentes ainsi que le poids économique du loisir pêche en région. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, partenaire de l'ARPARA a accompagné et soutenu cette démarche depuis son lancement en 2017 afin de mieux connaître et accompagner cette pratique de pleine nature dans les 12 départements du territoire.

### QUELQUES RÉSULTATS EN CHIFFRES...

- 80% des pratiquants sont des « pêcheurs résidents », pêchant à proximité du lieu de résidence, induisant un certain attachement à leur territoire de pêche.

- 80% des répondants indiquent effectuer au moins 10 sorties par an et 45% effectuent plus de 30 sorties/an.

MAIS AUSSI... le poids économique de l'activité pêche en région Auvergne-Rhône-Alpes.



En 2017, l'estimation moyenne était de 1 123€ par an et par pêcheur (incluant carte(s) de pêche et dépenses ayant un attrait direct ou indirect à la pratique de la pêche de loisir).

En 2022 l'estimation moyenne est de **985€ par an et par pêcheur, réparties entre 454€ de dépenses directes** (cartes, matériels de pêche et prestations) et **530€ de dépenses indirectes** (déplacements et achats nautisme).

### Chiffres clés du loisir pêche en Auvergne-Rhône-Alpes



**230 800** pêcheurs adhérents en 2023 - 1.5 millions en France

organisation du réseau régional

1 association régionale



12 Fédérations Départementales pour la Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)

+ 400 A.A.P.P.M.A (Associations locales Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

2 Associations de protection des poissons migrateurs MRM et LOGRAMI

milieu aquatique régional



49 000 kilomètres de cours d'eau

+ de 600 plans d'eau, lacs de plaine et de montagne, étangs...

structuration du loisir pêche



+ de 40 parcours de pêche labellisés famille, découverte, passion



+ de 200 hébergements pêche qualifiés et séjours clés en main

poids économique du loisir pêche



Environ **280 millions** d'euros d'impact économique par an en Auvergne-Rhône-Alpes<sup>(1)</sup> / 2 milliards d'euros en France<sup>(2)</sup>

(1) Enquête socio-économique sur le poids économique de la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA, 2023)  
(2) Etude BIPE sur le poids économique de la pêche de loisir en France (2012)

# Benoît Barraud

## un jeune pêcheur plein d'avenir !



Qui a dit que les ados passaient trop de temps sur leurs écrans ? Pas tous a priori, en tout cas pas en région Auvergne-Rhône-Alpes où 31% des détenteurs d'une carte de pêche, ont moins de 25 ans (chiffres 2022 - FNPF).

Benoît, 16 ans, pêcheur ligérien fait parti de ces mordus de pêche. Inspiré et inspirant, il a soif d'apprendre toujours plus. Il investit une grande partie de son temps entre pêche et basket. Certes, le téléphone n'est jamais très loin mais c'est pour immortaliser l'instant, inspirer et partager des bons moments.

Ce pêcheur, adhérent à l'AAPPMA du Gardon Forézien dans le département de la Loire, a découvert la pêche en famille à 5 ans. A mon entrée au collège, pêcher est devenu incontournable. La pêche rimait avec "sorties entre potes". Aujourd'hui c'est une passion et les sorties entre copains sont de vrais rituels. Ce lycéen vit au rythme de ses activités : "mes parents ne me voient pas souvent" - dit-il en souriant. "Côté pêche, c'est une sortie par semaine en période scolaire plus les entraînements de basket. Pendant les vacances, c'est pêche matin et soir et basket le reste du temps !

### LES VIRÉES PÊCHE "BONUS" POUR APPRENDRE.. TOUJOURS APPRENDRE

Deux ou trois fois par an, Benoît s'organise des sessions pêche dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. La dernière, c'était dans le Cantal avec des amis avec qui je suis parti pêcher la truite. Depuis quelques années, Benoît a aussi ses habitudes sur le lac du Bourget où il suit des stages de pêche plus sportive aux carnassiers avec Johan Guidolin, un guide de pêche qu'il suit toujours très attentivement sur les réseaux sociaux. Je ne conçois pas de pêcher sans m'entourer et apprendre des plus expérimentés. Ces rencontres me font progresser. J'ai gagné en maturité et en patience, j'ai aussi appris à gérer mes frustrations. Aujourd'hui j'aime partager et, au bord de l'eau, je ne peux pas m'empêcher de discuter avec les autres pêcheurs. On échange nos trucs et astuces, nos conseils, nos sensations. J'aspire plus tard à prendre la place de celui qui transmet en devenant pourquoi pas guide de pêche !

### DES VALEURS PLEIN LA TÊTE

Les dimensions d'apprentissage, de partage et

de transmission sont primordiales dans la vision de Benoît. Côté technique, je suis plutôt inscrit dans la tendance du "no kill". C'est d'ailleurs un débat familial pas vraiment partagé - ajoute-t-il en souriant. Pour vibrer et continuer à vivre de vrais instants d'adrénaline à la pêche, je suis de toutes les pêches. Le brochet est un vrai plaisir et la truite en rivière, en mode itinérance avec les copains, je ne pourrais pas m'en passer !

### UN ENGAGEMENT À DÉFENDRE TOUTES LES PÊCHES

A la question "que diriez-vous à une personne qui défendrait des idées antispécistes ou animalistes ?" Je l'invite au bord de l'eau pour une sortie pêche bien sûr ! Les pêcheurs sont des acteurs de la protection de la nature, nous passons de très nombreuses heures au bord de l'eau à l'observer, à comprendre son fonctionnement et ses habitants. La maîtrise et la connaissance du milieu aquatique dans lequel le pêcheur évolue fait partie de la pratique de la pêche pour l'apprenti pêcheur. Quand il arrive sur un site de pêche, Benoît analyse l'environnement, l'activité et la morphologie du cours d'eau. Quand on pêche, on n'agit pas par hasard. D'ailleurs cette conviction, Benoît la met au service de son association locale dont il est le vice-président. Animations, entretiens des berges, nettoyages des rivières... les activités ne manquent pas. Bénévole engagé, il est également très souvent à la fédération de la Loire pour accompagner des animations. L'évolution climatique, les sécheresses à répétition, la baisse des cours d'eau que chaque pêcheur constate font partis des préoccupations.

Benoît compte bien, par son optimisme et sa passion, inspirer de futurs passionnés de pêche à s'engager pour défendre les cours d'eau.

# Les conseils de Benoît

## pour bien débuter la pêche



Ca y est j'ai pris ma carte de pêche ! Se lancer tel quel depuis le bord de la rivière... pas si simple pour commencer à pêcher. Si YouTube et les comptes Instagram des meilleurs vous partagent leurs belles prises, les bases restent à intégrer pour réussir : où pêcher, quelle réglementation, quel matériel, quelle est la technique adaptée ?... Benoît Barraud, du haut de ses 10 ans de pêche, nous transmet quelques conseils pour bien débuter une pratique encadrée et réglementée qui s'apprend aussi dans des écoles de pêche !

**QUELLE TECHNIQUE PRIVILÉGIÉE POUR DÉBUTER ?** La traditionnelle pêche "au coup". D'abord sans moulinet avec un appât naturel type ver de terre. Pour Benoît, cette technique permet au pêcheur débutant de s'initier simplement. Si le poisson mord, le contact avec le poisson est immédiat. Premières sensations fortes assurées ! Puis on monte en grade en ajoutant un moulinet sur la canne pour intégrer un peu plus de technique et de ressenti pendant le combat avec le poisson. Tout doucement on ne peut plus s'en passer ! sourit Benoît.



### ÇA VEUT DIRE QUOI PÊCHER "AU COUP" ?

A l'origine c'est choisir et préparer un lieu de pêche: "un coup". Le but est d'appâter le poisson sur ce "coup". L'amorce guide le poisson vers le bas de ligne et l'hameçon sur lequel est accroché l'appât naturel, maïs, ver de terre, asticot...

**PÊCHER SOLO OU ENTRE AMIS ?** Pour Benoît, "partir pêcher avec la famille ou un ami pêcheur c'est tellement mieux pour débuter !" Les 1<sup>ères</sup> fois, avoir un guide ou un pêcheur un peu plus expérimenté à ses côtés c'est rassurant, pour monter une ligne, la lancer sur la bonne trajectoire, ferrer un poisson, décrocher sa prise, manipuler le poisson, connaître les règles de sécurité ou encore se renseigner sur la réglementation... Et on en est qu'à la technique. Car la pêche, c'est également tout l'art de se connecter avec la nature : observer et écouter le milieu dans lequel vous évoluez, identifier les espèces et comprendre leur comportement.

**COMMENT RECONNAÎTRE UN BON SPOT DE PÊCHE ?** C'est avant tout un lieu où vous vous sentez bien. Si je pars pêcher la truite, je vais rechercher une rivière arborée, ombragée dont les berges sont agréables à arpenter et avec un peu de courant. Avec l'expérience, on apprend que ces conditions sont favorables à une bonne oxygénation du cours d'eau. Pour le brochet, je vais plutôt aller sur un plan d'eau en quête d'herbiers où ils aiment se réfugier. La profondeur de l'eau, la turbidité de l'eau et bien sûr, l'activité de surface sont des critères de choix du lieu où je vais me lancer. La pêche est une pratique très riche en connaissances qui vont bien au-delà de la pêche elle-même.

**DERNIER CONSEIL ?** Patience. Si vous passez des heures sans rien toucher... c'est normal. ça arrive même aux meilleurs !



### FAIRE SA RENTRÉE... À L'ÉCOLE DE PÊCHE

Ateliers Pêche Nature (APN), stages, cours d'initiation et de perfectionnement... les formules ne manquent pas pour progresser. Ces encadrements sont directement organisés par les AAPPMA et les fédérations de pêche départementales.

Benoît fréquente depuis son plus jeune âge les stages organisés par sa fédération départementale dans la Loire. Il a même fait l'école de pêche en 2021. Pour lui, être accompagné dans l'apprentissage de la pêche c'est "un moyen de s'immerger rapidement et vivre des moments inoubliables !". Pour s'inscrire sur un stage ou un APN, contactez la fédération près de chez vous.

PAYEZ EN **3x** **4x** PAR CARTE BANCAIRE  
oney

**En 2024**  
**simplifiez-vous**  
**la pêche !\***

\* Voir conditions sur [cartedepeche.fr/oney](http://cartedepeche.fr/oney)

PARTAGEONS  
LA

**Pêche**  
**attitude**

Rendez-vous sur  
**cartedepeche.fr**

**GÉNÉRATION  
PÊCHE**

## RÉSEAUX SOCIAUX

# La pêche sur les réseaux sociaux : + de 70 000 "followers" sur la région

Le réseau régional de la pêche de loisir et les pêcheurs investissent les réseaux sociaux. Facebook, Instagram ou YouTube... les fédérations utilisent ces nouveaux modes de communication indispensables pour SENSIBILISER, INFORMER et MOBILISER. Conscientes des enjeux, les associations se professionnalisent. France générosités a publié le 13 juin 2023, un baromètre de l'utilisation des réseaux sociaux par les associations et les fondations. *Dans quelle tendance s'inscrit le réseau de la pêche régionale ?*

+ 30% des pêcheurs de la région  
suivent les réseaux sociaux  
des structures associatives régionales

### **f** FACEBOOK, 1<sup>ER</sup> RÉSEAU DES PÊCHEURS DE LA RÉGION

En septembre 2023, les 12 fédérations départementales de la région et l'association régionale cumulaient 65 000 "followers" sur Facebook. Ce dernier, en perte de vitesse, selon l'étude de France générosités, reste encore le plus fréquenté par les "followers" pêche de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Facebook est en effet largement investi par les associations départementales et certaines AAPPMA, publiant conférences en "live", animations ou actions de terrain. Si l'analyse des profils permet de constater que ces "followers" sont principalement des pêcheurs des départements de la région, facebook reste également une opportunité de rendre visible les actions au-delà de la région et en particulier dans une démarche de développement du tourisme pêche. Ces "followers", représentent l'équivalent d'un tiers des pêcheurs-adhérents sur la région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **ig** PLUS LUDIQUE, SPONTANÉ ET INSTANTANÉ, INSTAGRAM A PRIS LE RELAI AUPRÈS DES PLUS JEUNES

Les jeunes pêcheurs inondent les réseaux Instagram ou TikTok. Ces derniers enregistrent les deux plus belles croissances sur les réseaux sociaux, selon le baromètre France générosités\*. En mode créatif, ces réseaux sont des espaces de partage d'expériences. Côté région, belles prises, lieux de pêche et émotions fortes sont relayés auprès des 5 000 "followers" des différents comptes Instagram des fédérations. Ce phénomène fait des utilisateurs les plus engagés de vrais influenceurs. Si presque 100% des fédérations de la région ont un compte Instagram, TikTok n'est pas encore d'actualité. La production de contenus attendus des "instagrammeurs" ou "tiktokeurs" devient un vrai challenge. Pour les professionnels des fédérations c'est une nouvelle opportunité d'expliquer, informer et sensibiliser en partageant images et vidéos d'animations et actions de terrain. La professionnalisation des équipes par le biais de formations, depuis plusieurs années, a permis de prendre le tournant de la digitalisation des modes de communication même si tous les réseaux ne peuvent être investis simultanément pour l'instant.

### **yt** YOUTUBE, UN RÉSEAU PEU INVESTI PAR LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Il est le 2<sup>e</sup> réseau social en France, mais le 5<sup>e</sup> pour les associations et fondations. Peu d'entre elles « investissent réellement la plateforme », estime France générosités\*. Pour le réseau de la pêche de loisir Auvergne-Rhône-Alpes c'est également le cas avec 3 100 abonnés sur les différentes pages. Ce réseau accueille principalement productions vidéos et films multi-formats, nécessitant des investissements humain et financier plus conséquents.

\* Baromètre des associations et fondations sur la "présence des associations et fondations sur les réseaux sociaux" France générosités, juin 2023  
[www.francegenerosites.org](http://www.francegenerosites.org)



Listes Rouges Régionales Poissons & Ecrevisses

• Résultats 2023 •

Etude menée par IABRABA entre 2021 et 2022, en collaboration avec les fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques et les associations de protection des grands migrateurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le DRÔME, l'ORLÈANS, l'INDRE et le Val de Loire de la Région Centre-Val de Loire.

www.pêche-rouhnealpes.fr

# Temps forts de l'année 2023 et rencontres autour de la pêche

L'année 2023 est plus que jamais une année de mobilisation pour la pêche et la protection du milieu aquatique avec des grands événements et rendez-vous aux côtés de partenaires historiques de l'Association Régionale des fédérations. Retour sur le Carrefour National de la Pêche et Loisirs à Cournon (63), des inaugurations sur les projets d'ampleur dans certains départements et la mobilisation autour des résultats des Listes Rouges Régionales poissons et écrevisses ont, entre autres, rythmé la vie des structures associatives.

## Un projet de connaissances au cœur de la protection du milieu aquatique régional : LISTES ROUGES RÉGIONALES

Après deux ans d'étude scientifique menée (selon la méthodologie UICN) par l'Association Régionale de Pêche en Auvergne-Rhône-Alpes et ses partenaires, la situation des populations piscicoles et astacicoles est désormais qualifiée de "préoccupante" sur le territoire de la région. L'écrevisse à pattes blanches et 31% des espèces piscicoles sont aujourd'hui classées "espèces menacées". Une campagne dans les médias a été diffusée pendant plusieurs semaines afin de sensibiliser grand public, pêcheurs et institutionnels.



### Retour sur le Carrefour National Pêche et Loisirs

Le Carrefour National Pêche et Loisirs (CNPL) à Cournon, a enfin réouvert ses portes après deux années blanches pour causes de restrictions sanitaires. Les fédérations de pêche des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Centre-Val-de-Loire étaient présentes. Elles ont accueilli les nombreux visiteurs sur les espaces dédiés. Un stand invite à la découverte des espèces et du fonctionnement du milieu aquatique sans oublier les animations pour petits et grands autour de la pratique de la pêche. **Rendez-vous en 2024 du 19 au 21 janvier.**

Le salon tourisme Mahana et le salon Horizon Seniors sont également des rendez-vous incontournables avec le public pêcheur en recherche de nouvelles destinations pêche et tourisme. Des moments forts pour présenter les missions des associations.

## Des inaugurations et rencontres toute l'année, autour de projets d'aménagements pour promouvoir l'accès à la pêche de loisir

L'année 2023 a vu l'aboutissement de nombreux projets engagés parfois depuis plusieurs mois. Des chantiers et aménagements inaugurés au cours de l'année, en présence des nombreux partenaires des structures associatives locales et départementales de pêche et de protection du milieu aquatique, marquant un engagement fort pour les enjeux et missions d'intérêt général portés par nos structures.

Deux exemples autour du projet du ruisseau du Bancel, qui a vu la restauration d'un linéaire du cours d'eau dans le département de la Drôme et la restauration et renaturation de berges de la Saône dans le département du Rhône. Ces chantiers, une fois aboutis sont inaugurés en présence des différentes parties prenantes du projet.



### LE BANCEL DANS LA DRÔME

Des aménagements, sur le lit et les berges, ont été réalisés sur 400m du cours d'eau drômois par la fédération de pêche de la Drôme, pour

- favoriser la biodiversité ;
- créer des habitats piscicoles ;
- améliorer la circulation des espèces piscicoles.



### BERGES DE LA SAÔNE DANS LE RHÔNE

Ce projet d'aménagement sur la commune de Fareins s'inscrit dans les actions pour les zones humides des vallées du Rhône et de la Saône afin de :

- restaurer le milieu aquatique et créer des habitats piscicoles ;
- améliorer l'accès de la pêche sur le bord de Saône, par la création d'un ponton de pêche et d'une descente pour bateaux.

## Retour en images sur des projets d'ampleur inaugurés en 2023



Double ponton de pêche inauguré sur l'Isère (Drôme) - septembre 2023



Plan d'eau pédagogique sur le site de la fédération de l'Isère - juillet 2023



Réservoir de Toisings en Haute-Savoie dédié à la pêche - octobre 2023



© Laurent Madelon - FNPF

## La continuité écologique, une évidence pourtant pas si simple à appliquer !

La libre circulation naturelle de l'eau, des espèces de poissons et des sédiments est un débat... qui en ferait presque perdre la raison ! Tirillés de toute part, nos cours d'eau voient rouge avec des impacts avérés et des prévisions pessimistes en région. Et si un *Plan de bassin d'adaptation au changement climatique* a été présenté en octobre par le Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse pour moins consommer et préserver l'eau, le 20<sup>e</sup> projet hydroélectrique sur le Rhône reste d'actualité. Un casse-tête pour les associations environnementales qui insistent sur la nécessité pourtant "vitale" de maintenir le bon fonctionnement des masses d'eau de la région.

En octobre 2023, Martial SADDIER, président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse, évoquait le « cycle infernal » du changement climatique en cours, lors du colloque organisé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. A cette occasion, un *Plan de bassin d'adaptation au changement climatique* a été présenté pour renforcer la mobilisation de tous les acteurs de l'eau (élus, décideurs économiques et non-économiques, gestionnaires...) et engager des solutions à hauteur des enjeux de la ressource en eau.

Si la baisse du débit d'étiage du fleuve Rhône depuis 1960 est avérée, les prévisions sont pessimistes :

**BAISSE DES DÉBITS D'ÉTIAGE DU FLEUVE RHÔNE DE 30 À 40% SUPPLÉMENTAIRE D'ICI 2050**

R. VAUTARD, CLIMATOLOGUE, MEMBRE DU GIEC  
GRAND TÉMOIN DU COLLOQUE SAUVONS L'EAU - 3 OCTOBRE 2023

Sur la question de la thermie du fleuve Rhône, en mars 2023, l'Agence de l'Eau publiait sur son site internet : « *Depuis 1970, la température moyenne de l'eau a augmenté de 2,2°C au nord à 4,5°C au sud sous l'effet conjugué de l'élévation de la température de l'air et de l'implantation de centrales nucléaires de production d'énergie* ».

Ces constats et prévisions des scientifiques, acteurs institutionnels et politiques de la région, rendus publics, alertent sur la tendance climatique sur le fleuve Rhône, mais pas seulement...

Pour les fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique du territoire, le cumul des impacts climatiques, liés aux activités humaines devient trop lourd pour assurer le bon fonctionnement de nos milieux aquatiques et de la préservation de sa biodiversité dans la région.

**QUE FAUT-IL PENSER D'UN NOUVEAU PROJET HYDROÉLECTRIQUE SUR LE FLEUVE RHÔNE ?**

L'ARPARA, comme d'autres associations de protection de l'environnement et la commune de Saint-Romain de Jalonnas, directement concernées ne soutiennent pas ce nouveau projet d'exploitation du fleuve Rhône. Rassemblements publics, réunions d'échanges et constitution d'un *argumentaire sur les impacts, points de vigilance et alternatives au projet Rhôneergia*, (co-signé par FNE, l'ARPARA, l'OPARVI et LPO en région) s'organisent autour d'une mobilisation commune. Une concertation publique avant projet est également engagée, entre décembre 2023 et

janvier 2024, conduite par les porteurs du projet : CNR, RTE et l'Etat.

**Question à Jacques PULOU**, ancien ingénieur en Recherche et Développement et bénévole engagé pour les rivières à l'association France Nature Environnement Isère.

*Quels sont pour vous les points bloquants et les principaux points d'impacts sur la nature et le milieu aquatique que vous identifiez dans ce projet Rhôneergia porté par la CNR et l'Etat ?* « Tout nouveau projet hydroélectrique devrait être arrêté pour prioriser la rénovation des sites existants. Les potentiels de productivité sont réalisés sur des moyennes de prévisions de débit. Mais ces moyennes ne tiennent pas compte d'une hypothèse climatique qui tend à s'aggraver. Pour le collectif, les principaux arguments de notre opposition concernent les impacts du projet de barrage, sur les zones des confluences au Rhône et sur la biodiversité mais d'autres points de risques et vigilances sont aussi présentés. »

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La continuité écologique d'un cours d'eau se définit par la LIBRE CIRCULATION DES ORGANISMES VIVANTS et leur ACCÈS AUX ZONES INDISPENSABLES à leur cycle de vie, le BON DÉROULEMENT DU TRANSPORT NATUREL DES SÉDIMENTS ainsi que le BON FONCTIONNEMENT DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ.

- **UN IMPACT DES AMÉNAGEMENTS DU BARRAGE SUR LA BIODIVERSITÉ DES DERNIÈRES ZONES NATURELLES DU FLEUVE RHÔNE & SUR LA CIRCULATION NATURELLE DE L'EAU.** Ce secteur Rhône est l'un des derniers où les espèces piscicoles et la biodiversité du fleuve peuvent encore évoluer et se reproduire. Et même si la température de l'eau a déjà fortement augmenté, la confluence de l'Ain est l'un des derniers deltas naturels actifs d'Europe. La construction d'une digue en rive droite du fleuve et de l'artificialisation des berges jusqu'à la centrale nucléaire du Bugey modifierait les hauteurs d'eau des affluents à l'aval du barrage. Cela pourrait avoir aussi des répercussions sur tout le profil en long concerné (plus de 20 km). Enfin les actions de dragage et curage du lit viendraient également modifier la morphologie naturelle du fleuve.

- **LA PROXIMITÉ DU REJET DES EAUX DE REFROIDISSEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DU BUGEY AUGMENTERAIT LA TEMPÉRATURE DU FLEUVE.** Ce phénomène d'élévation des températures est déjà observé et annoncé pour les années à venir du fait du réchauffement climatique. Les questions de l'incidence des prélèvements d'eau pour le refroidissement de la centrale, de leurs rejets thermiques et de l'impact sur la biodiversité du fleuve ont donc été également posées comme point d'alerte. Une problématique qui se posera aussi pour la productivité de la centrale nucléaire elle-même. Et c'est sans compter le projet annoncé de créer deux EPR sur le Rhône !

- **EN PARALLÈLE, LA RÉALISATION D'UN NOUVEL AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DANS CE SECTEUR SERAIT « NON CONFORME AU PRINCIPE DE NON-DÉGRADATION DES MASSES D'EAU INSCRITES AU SDAGE »** (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Cet outil de planification vise à assurer la gestion de la ressource et des écosystèmes aquatiques, à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Lors des réunions d'échanges avec CNR, il a été mentionné que ce 20<sup>e</sup> aménagement intègre une zone de remous d'environ 20km soit jusqu'au pied du barrage de Sault-Brenaz en amont. La perturbation des habitats et notamment des zones de frayères seraient impactées par la modification de la masse d'eau.

- **LA QUESTION DU BÉNÉFICE ÉNERGÉTIQUE DU PROJET SE POSE également avec une estimation à 37 MW.** C'est à peine 1% de la puissance déjà installée sur les 19 autres ouvrages existants sur le Rhône qui représentent 3 000 MW.

**OPTIMISONS LES BARRAGES EXISTANT AVANT D'EN CRÉER DE NOUVEAU !**

A. LAGARDE, PRÉSIDENT DE L'ARPARA

### QUELLES INFLUENCES ET PERSPECTIVES ?

Nous sommes au cœur d'un paradoxe porté par d'un côté des enjeux énergétiques et de l'autre des enjeux environnementaux qui, compte tenu de l'alerte climatique, s'opposent chaque jour un peu plus. Le jeu d'influence énergétique pour "l'autonomie" présente une vision peu probante pour les associations environnementales. Cette approche "optimiste" de la ressource en eau n'intègre pas les variables liées au changement climatique et à l'évolution climatique par territoire. Ce manque de rationalité est soutenu dans le rapport argumenté des associations environnementales, afin de peser sur les réflexions et décisions du projet Rhôneergia. Cet argumentaire intègre également des alternatives d'amélioration du fonctionnement et du rendement énergétique des équipements déjà existants, sans oublier l'inévitable sobriété énergétique.

# Mobilisés contre la désinformation: quand l'idéologie s'oppose à la loi



Les pêches électriques réalisées par les professionnels des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) sont aussi la cible des mouvements anti-pêche. En 2023, le mouvement One Voice a affiché son opposition aux missions de surveillance réglementaire de l'état écologique des cours d'eau portées par les fédérations. Cette association attaque ponctuellement les arrêtés préfectoraux nécessaires aux interventions de terrain des fédérations. Une approche idéologique de l'association One Voice, s'opposant ainsi à l'article L433-3 du code de l'environnement. Des oppositions, données sans suite, mais qui ont nuit aux actions de gestion du milieu aquatique des professionnels.

« L'EXERCICE D'UN DROIT DE PÊCHE EMPORTE OBLIGATION DE GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES. CELLE-CI COMPORTE L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE GESTION » – EXTRAIT DE L'ARTICLE L433-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (CE)

Les fédérations de la Loire, du Rhône ou de la Corrèze ont fait les frais en 2023 de cette opposition... à la loi ! Et même si ces recours de One Voice n'ont pas abouti, c'est l'ensemble du travail de suivi et sauvetage qui a été retardé en 2023 sur certains départements.

Pour rappel, les associations et fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique portent un droit de pêche accordé par l'Etat. Elles interviennent dans un cadre législatif fixé par l'Etat, sur le milieu aquatique en général. L'article L433-3 CE signifie cette obligation de gestion et introduit également son cadre dans la définition de Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) par le biais de l'article L 433-4 du code de l'environnement (CE).

Le recours aux inventaires scientifiques à l'électricité, reste une technique indispensable à la gestion des cours d'eau des territoires aquatiques et fait partie des missions statutaires des Structures Associatives Agréées pour la Pêche de Loisir (SAAPL) régies plus largement par la loi de 2006 : Loi LEMA - Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

DES ATTAQUES QUI RETARDENT LES ACTIONS DE TERRAIN DES FÉDÉRATIONS : SUIVI DES ESPÈCES ET INTERVENTIONS DE SAUVETAGE DES POISSONS

Les Préfectures accordent chaque année des arrêtés spécifiques aux structures associatives afin de permettre aux techniciens de mener leurs missions de pêche d'inventaires annuelles et de sauvetages avant travaux sur les milieux. Ces dernières sont réalisées à des périodes données respectant les cycles de reproduction et/ou migration des espèces.

Les données récoltées et études scientifiques réalisées permettent aux structures associatives de collecter des éléments concrets pour évaluer et tirer la sonnette d'alarme sur l'état du milieu aquatique et des espèces. Plus largement, ces états des lieux scientifiques justifient la mise en place des plans de gestion, des réglementations du loisir pêche et des actions de préservation et de protection, adaptés au fonctionnement de la nature et du milieu aquatique.

UNE CAMPAGNE DE DÉSINFORMATION AU PÉRIL DE LA NATURE

Pour les professionnels du réseau de la pêche de loisir, l'information, quant à l'état de nos milieux naturels, demeure le meilleur moyen de lutter contre cette campagne de désinformation des anti-pêche.

One Voice s'oppose, en refusant d'intégrer dans son point de vue, les dimensions de CONNAISSANCES et de FAITS SCIENTIFIQUES. Une approche qui fonde sa doctrine sur une dimension émotionnelle, exacerbée par des images chocs et des discours subjectifs.

S'opposer aux missions d'intérêt général portées par les associations de protection du milieu aquatique, c'est remettre en cause plus de 30 ans de savoir sur son fonctionnement et de savoir-faire. Dans un contexte de changement climatique, cette connaissance de la nature est un levier indispensable dans l'anticipation et l'adaptation des politiques territoriales de gestion de l'eau et de l'évolution des milieux de demain.



LES DONNÉES SCIENTIFIQUES DES FÉDÉRATIONS CONSTITUTIVES DES LISTES ROUGES RÉGIONALES POISSONS ET ÉCREVISSES – LABELLISÉES PAR L'UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN)

Faut-il rappeler que ces pêches électriques sont menées par des professionnels dans le cadre des réseaux de suivi des peuplements de poissons en France et dans le monde ? Ces décennies de données collectées permettent aujourd'hui aux scientifiques et professionnels du milieu aquatique de mener de nombreuses études telles que les Listes Rouges Régionales, Nationales ou Internationales, labellisées par l'UICN.

## BIEN COMPRENDRE LE DISPOSITIF D'UNE PÊCHE ÉLECTRIQUE EN EAU DOUCE A BUT DE CONNAISSANCE

Ces pêches électriques sont réalisées dans le cadre de pêche de sauvetage (déplacement de populations piscicoles avant travaux) et de suivi des espèces et du milieu aquatique. Cette méthode professionnelle de pêche non létale, consiste à diffuser un champ électrique diffusant un courant électrique dit "redressé", adapté en fonction du milieu et de la température de l'eau.

Le poisson et plus particulièrement ses fibres nerveuses et musculaires, réagit à ce courant en adoptant une nage forcée. Les poissons sont ensuite capturés pour être mesurés, pesés et référencés dans le cadre d'un inventaire et parfois d'un suivi sur plusieurs années. Tout au long de ces opérations rigoureusement encadrées, la surveillance des poissons est au cœur des préoccupations des intervenants, depuis la capture jusqu'à la remise à l'eau et menée par des personnels formés.

Cette pratique est soumise à une réglementation et une autorisation par Arrêté préfectoral (nominatif) obligatoire. De nombreux guides, normes et formations appuient les intervenants depuis plus de 20 ans.



## Basse Rivière d'Ain : les milieux aquatiques préservés par une convention de gestion des débits

Mercredi 10 octobre 2023 marque une date historique pour la Basse Rivière d'Ain (BRA). Réunis en préfecture, l'ensemble des parties prenantes de la rivière étaient enfin réunies pour entériner la signature d'une convention de gestion transitoire des débits jusqu'au projet « Vouglans-Saut-Mortier ».

Cette convention consiste, pendant la période sensible des frayères et des alevins, à mettre en place :

- Un débit minimum du 1<sup>er</sup> décembre à la fin de l'émergence de l'ombre commun ;
- Une modulation des débits planchers et une limitation du nombre de baisses en deçà de 42 et 28 m<sup>3</sup>/s du 10 mars au 30 juin, en fonction des capacités de gestion de la chaîne à moduler les variations de débits provoquées par l'aménagement de Vouglans, avec l'application de gradients de baisse atténués.



Cette convention est le fruit de décennies de lutte du monde associatif de la pêche et de ses partenaires pour faire reconnaître le patrimoine piscicole et la biodiversité remarquable de la Basse Vallée de l'Ain. Parmi tous les partenaires, nous ne pouvons manquer de citer le travail remarquable et l'accompagnement du Syndicat de Rivière SR3A et de l'OFB ainsi que la médiation des services de l'Etat.

Le Président Fédéral, Nikola MANDIC, tenait à souligner : « *l'engagement exemplaire des 3 associations locales, les AAPPMA AUPRA (Active Union des Pêcheurs d'Ain), PLA (Pêcheurs à la Ligne de l'Ain) et PPVA (Pêche et Protection de la Vallée de l'Ain)* », des noms qui résonnent à présent comme des symboles.

Enfin, M. ESTUBLIER, administrateur de la Fédération et représentant des pêcheurs de la Basse Rivière d'Ain (BRA) rappelle aujourd'hui que : « *L'espèce allochtone Grand Cormoran impacte fortement les populations. Les tirs de régulation doivent reprendre au plus vite, sinon, à quoi aura servi tout cela ?* »



### NOUVEAU PARCOURS DE PÊCHE PASSION

En juillet 2023, le plan d'eau "Les Granges" à Neuville-Dames a été labellisé parcours pêche *Passion* par la FNPF. Ce site de pêche réciprocaire, géré par l'AAPPMA du Chevesnes Neuillois est classé en 2<sup>e</sup> catégorie. Ce plan d'eau bénéficie d'aménagements pêche tout le long du sentier de ceinture avec deux escaliers depuis la berge, sept plateformes dont un ponton PMR... La réglementation applicable est en "NoKill" pour la carpe complétée par une gestion halieutique en déversement de poissons blancs et carnassiers (brochet, sandre...).

## Eté 2023 : succès des stages Atelier Pêche Nature

Lumière sur la PÊCHE ÉDUCATIVE cet été sur le Lac de Véron, plateau Ardéchois et basse rivière Ardèche.

L'été 2023 restera gravé dans les annales de la pêche en Ardèche, avec les 10 semaines de STAGES ATELIER PÊCHE NATURE de la Fédération de Pêche de l'Ardèche. Cette édition a été une réussite, marquée par une participation record, des moments inoubliables au Lac de Véron, et un partenariat réussi entre la fédération et les moniteurs-guides de pêche locaux.



### LAC DE VÉRON : UN CENTRE DE FORMATION IDYLLIQUE

Le Lac de Véron, perché à 1 028 mètres d'altitude, a été la pierre angulaire de cet été fructueux. Pendant 6 semaines, il est devenu un centre de formation à la pêche et à l'environnement. Les eaux poissonneuses du lac ont offert aux participants une toile de fond parfaite pour développer leurs compétences en pêche tout en renforçant leur conscience environnementale.

L'un des facteurs clés de ce succès a été le partenariat étroit entre la Fédération de Pêche de l'Ardèche, responsable de la gestion administrative et logistique, et les moniteurs-guides de pêche de l'Ardèche, qui ont pris en charge l'encadrement de ces semaines de colonie Atelier Pêche Nature.

### DÉCOUVERTE DE LA BASSE RIVIÈRE ARDÈCHE À SAINT JUST D'ARDÈCHE

La basse rivière Ardèche, à Saint Just d'Ardèche, a également été le lieu de 2 semaines de pêche intensive. Ce site en seconde catégorie piscicole possède une diversité piscicole importante. Cela a permis aux stagiaires de s'initier à la pêche à la carpe, au coup, au toc, à la mouche et aux leurres, enrichissant leur expérience de pêche.

### UN PARTENARIAT FRUCTUEUX POUR LE SUCCÈS

Ce succès retentissant est largement attribuable au travail de collaboration entre la Fédération de Pêche de l'Ardèche et les moniteurs-guides de pêche locaux. Tous ont travaillé main dans la main pour offrir une expérience exceptionnelle aux jeunes participants. La fédération a assuré la logistique, la promotion et l'organisation, tandis que les moniteurs-guides de pêche ont partagé leur expertise, leur passion et leur connaissance profonde de la pêche et de l'environnement.



En conclusion, l'été 2023 a été marqué par le succès des stages Atelier Pêche Nature en Ardèche. Le Lac de Véron, le plateau ardéchois et la basse rivière Ardèche ont servi de toile de fond à des semaines de colonies inoubliables, permettant aux jeunes pêcheurs de développer leurs compétences tout en nourrissant leur amour pour la nature. Cette réussite est le fruit d'un partenariat entre la fédération et les moniteurs-guides de pêche, et laisse présager un avenir brillant pour la pêche éducative en Ardèche.

# Bilan, entre Puy de Dôme et Allier ... ça chauffe toujours sur la Sioule !



© FDAAPPMA 03

Sécheresses, canicules à répétition, développement de l'hydroélectricité, la rivière la Sioule, emblématique de ces deux territoires, souffre... Les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Allier et du Puy de Dôme se sont associées dans une étude, pour mesurer l'effet cumulé des seuils et barrages sur le réchauffement des eaux de la Sioule entre 2021 et 2022. Les résultats sont sans appel !

Dans sa traversée des départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme, depuis sa source au lac de Servières, la Sioule est barrée par plus de 50 seuils et barrages. Ils ralentissent l'écoulement naturel des eaux sur un tiers du parcours de la rivière. Ces ouvrages influencent la température de l'eau, élément essentiel au bon fonctionnement des cours d'eau et à la survie des poissons.

La Sioule abrite des espèces de poissons particulièrement vulnérables au réchauffement des eaux. Parmi elles, les salmonidés (truite fario, ombre commun) très recherchés par les pêcheurs. D'autres poissons, tels que le saumon atlantique et le chabot, sont classés parmi les espèces protégées et leur présence a contribué au classement de la Basse-Sioule en site Natura 2000.

Pour pouvoir évaluer l'impact des seuils sur la température de la Sioule, les deux fédérations départementales ont installé, en 2021 et 2022, des sondes de mesure thermique sur les 150 kilomètres du parcours de la Sioule. Chaque sonde thermique a enregistré la température de l'eau, toutes les heures, pendant plus d'un an. Les enregistrements répertoriés constituent plusieurs millions de données évaluées.

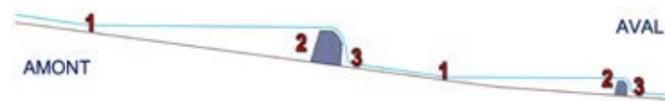


Schéma d'implantation des enregistreurs thermiques au niveau d'une succession de seuils

## DES RÉSULTATS SANS APPEL CÔTÉ ALLIER

L'évolution croissante de la température de l'eau, notamment en été, s'affiche particulièrement élevée dans les portions de la Sioule influencées par des seuils/barrages. Sur ces secteurs, les eaux se sont réchauffées environ 3 fois plus que sur les portions libres. Les seuils présents sur la Sioule servent à produire de l'hydroélectricité (micro-centrales). Le constat du réchauffement de l'eau augmente considérablement le risque de mortalité d'espèces de poissons protégés et emblématiques et en particulier les plus vulnérables.

## LES RÉSULTATS CÔTÉ PUY DE DÔME : MÊME CONSTAT, MÊME CONSÉQUENCE

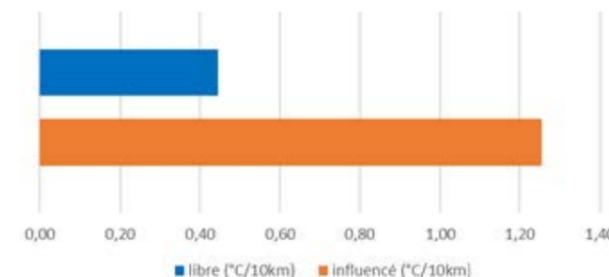
L'influence thermique des seuils est également constatée sur la Sioule. Ce même phénomène d'augmentation de la température de l'eau s'observe notamment sur la base des calculs des valeurs moyennes enregistrées entre 2021 et 2022 :

- + 0,74°C pour 10 km en secteur libre de tout seuil ;
- + 1,79°C pour 10 km en secteur influencé par un ou plusieurs seuils

Les secteurs influencés réchauffent 2.4 fois plus l'eau que les secteurs libres. Ainsi :

- 24 km d'écoulement libre affichent +1,78°C ;
- 12 km de secteurs influencés représentent + 2,15°C.

Ce qui se traduit par une augmentation de + 3,93°C de la température de l'eau en secteur influencé. Sans seuil, l'augmentation serait limitée à + 2,66°C.



Comparaison de l'évolution de la température de l'eau de la Sioule dans les portions libres (bleu) et les portions influencées par des seuils (orange).

En conclusion, ces résultats mettent une fois de plus en évidence la perte de biodiversité causée par les seuils et les barrages et la nécessité de favoriser leur suppression pour rétablir la continuité écologique. La libre circulation des poissons permet le déplacement des espèces les plus fragiles vers les secteurs les plus propices à leur survie en période chaude.

L'énergie hydroélectrique est souvent considérée, à tort, comme une énergie propre. Même si elle présente l'avantage d'être renouvelable, les impacts sur le milieu aquatique sont multiples (mortalités piscicoles, réchauffement des eaux, altération de la qualité des eaux, rupture de continuité écologique, banalisation des habitats, ...) alors que l'ensemble des quelques 2300 petites centrales hydroélectriques barrant les cours d'eau français ne produisent qu'1% de nos besoins en électricité.

Si ce sujet vous intéresse, vous trouverez plus de détails dans le rapport disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://www.federation-peche-allier.fr/ca-chauffe-toujours-pour-la-sioule/> (celui de la FD63 est en cours de rédaction finale).



© FDAAPPMA 03

## CONCOURS DE PÊCHE POUR LES JEUNES RÉUSSI POUR LA JOURNÉE NATIONALE DE LA PÊCHE DANS L'ALLIER !



photo © FDAAPPMA 03

La Journée Nationale de la Pêche est un événement national qui met à l'honneur la pêche de loisir. En 2023, c'est dimanche 4 juin que la Fédération de l'Allier pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique en partenariat avec l'AAPPMA de Néris/Premilhat ont organisé, à cette occasion, un concours de pêche à destination des jeunes.

Plus de 40 enfants ont participé à cette manifestation, encadrés par trois animateurs de la Fédération présents pour notamment assister les plus jeunes ou les débutants. Tous les enfants étaient ravis et chacun a pu repartir avec une canne à pêche offerte par la Fédération.

## DEPUIS 2020, LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DU PUY-DE-DÔME A FAIT LE CHOIX DE PROPOSER AUX ADHÉRENTS DE SES AAPPMA DES « GUIDAGES GRATUITS »

Le principe est de permettre aux pêcheurs de découvrir et/ou de s'améliorer sur différentes techniques de pêche. En alternance, une année sur deux, ce sont la pêche en bateau et la pêche de la truite qui sont mises à l'honneur.

En général, ce sont entre 200 et 300 créneaux qui sont ouverts gratuitement aux pêcheurs du Puy-de-Dôme les plus rapides pour s'inscrire grâce à une application dédiée. Tous sont encadrés par les guides de pêche professionnels partenaires de la fédération.

Les retours des pêcheurs étant extrêmement positifs, il est prévu de faire perdurer cette opération. L'édition 2024 sera consacrée à la pêche en bateau (carnassiers, silure, carpe).



photo © FDAAPPMA 03

## Inventaire écrevisses par ADN environnemental dans les cours d'eau du Parc Naturel Régional des volcans d'Auvergne

Dans le cadre du contrat vert et bleu porté par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la Fédération du Cantal associée à celle du Puy-de-Dôme, a initié un inventaire des écrevisses à pattes blanches sur le territoire des Volcans d'Auvergne. L'objectif : améliorer la connaissance sur la présence de cette espèce en régression. Cet inventaire, réalisé par analyse ADN et prospection, vise à localiser les cours d'eau où vit encore cette écrevisse autochtone.



©Hervé VIDAL

Depuis plusieurs années, de très nombreuses atteintes environnementales (pollutions, destruction d'habitats, introductions d'espèces exotiques) ont provoqué la régression voire la disparition de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) sur les cours d'eau des territoires du Parc Naturel Régional (PNR) des Volcans d'Auvergne.

En 2023, la fédération poursuit l'inventaire afin d'identifier et localiser toutes les populations encore existantes afin de mieux protéger les secteurs en présence de l'espèce soit :

- par la mise en place de moyens de protection réglementaire, ou
- par des dispositifs de sauvegarde de l'espèce lors de l'instruction des dossiers administratifs.

CETTE ACTION S'EST CONSTRUITE SUR DEUX APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES COMPLÉMENTAIRES :

**1. la recherche de la présence de l'espèce cible par ADN environnemental (ADNe) ;**

**2. la recherche et localisation des populations par prospection.**

L'identification des cours d'eau à prospecter a été définie à partir de données de suivi de l'espèce les plus récentes et la connaissance des sites de la présence d'écrevisses exotiques concurrentes, (majoritairement l'écrevisse de Californie - *Pacifastacus Leniusculus*).

**De 2021 à 2023, 25 cours d'eau situés dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ont été prospectés.** 23 l'ont été de nuit car plus propice à leur observation.

**18 des 25 rivières prospectées ont également fait l'objet de prélèvement d'ADN environnemental (ADNe)** permettant une identification par analyse ADN d'échantillons d'eau prélevés en rivières.

**Les 1<sup>ers</sup> résultats des prospections** relèvent que seulement 5 des 25 cours d'eau sont encore occupés par des populations d'écrevisses à pattes blanches sur les bassins étudiés.



**La pêche de loisir présente et plébiscitée dans le « Cantal Tour Sport » 2023**

A destination des 6-18 ans, le "Cantal Tour Sport" a été pensé autour de la découverte des activités physiques de pleine nature. Organisé par le Conseil départemental, cet événement se déroule le temps d'une journée sur des sites incontournables de la pratique dans le Cantal.

Créé en 2014, le Cantal Tour Sport a pour objectif de permettre au plus grand nombre de venir découvrir une trentaine d'activités différentes, dont la pêche, sur le thème des sports de pleine nature.

Depuis le départ, la Fédération de Pêche du Cantal et les AAPPMA concernées participent à ce grand rendez-vous sportif et font découvrir différentes pratiques de la pêche : à la mouche en float tube, au "coup", des carnassiers en bateaux et en canoés. **En 2023, la pêche a été encore une fois plébiscitée par les 4 000 participants et participantes.**

## A la reconquête des rives de la rivière Isère... pour la pratique de la pêche

Mardi 19 septembre 2023 s'est tenue l'inauguration de pontons de pêche sur la rivière Isère à Beauregard-Baret et à Bourg-de-Péage. Organisée par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Drôme, ce temps officiel s'est déroulé en présence de M. Philippe MEUNIER, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, financeur du projet, aux côtés de nombreux autres partenaires.



La rivière Isère abrite un potentiel piscicole et halieutique unique avec notamment une population de truite fario remarquable et des poissons atteignant des tailles exceptionnelles, mais aussi bon nombre d'espèces de milieux courants et de milieux plus calmes. Ce potentiel est cependant largement sous-exploité du fait de la très faible accessibilité de ces berges.

Depuis 2021, la Fédération de pêche de la Drôme a lancé un vaste **programme de reconquête des rives de la rivière Isère pour le développement de l'activité pêche**, dans le cadre d'un partenariat exceptionnel conclu avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (projet phare) et avec EDF depuis plusieurs années.

Les travaux inaugurés le 19 septembre 2023 ont consisté en la **réalisation d'un ponton de pêche de 40 m de longueur (constitué de deux plateformes de pêche de 12 et de 24 m<sup>2</sup>) situé à l'aval de la confluence avec la rivière la Serne (commune de Beauregard-Baret), et de 2 pontons de 2.5 m x 5 m situés quai de la Libération et quai Lacour (commune de Bourg-de-Péage).** Ces aménagements font suite à d'autres déjà réalisés en 2021 et 2022 à Châteauneuf-sur-Isère et Beaumont-Montoux avec la création d'accès véhicules, d'aires de stationnement, de cheminements piétons et de postes de pêche dont certains sont adaptés pour les personnes à mobilité réduite.

Cet événement a suscité un réel engouement avec près de 50 personnes présentes dont 7 sont intervenues lors du discours officiel : Mr Christian BRELY, président de la Fédération de Pêche de la Drôme, M. Philippe MEUNIER, Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, M. Christian COTTINI, maire de Beauregard-Baret, M. Benoit MOTTET, Délégué territorial Vercors Basse Isère à EDF, M. Alain LAGARDE, Président de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche, M. Denis COLLANGE, gérant de l'entreprise Bâti Collange et M. Yann MONNIER, responsable technique de la Fédération de pêche de la Drôme. Tous ont souligné la qualité et l'ambition de ces réalisations, et souhaitent la poursuite de ce type d'intervention. La prochaine opération consistera à recréer un parcours de pêche d'environ 200 mètres linéaires à la Baume-d'Hostun, sur une partie courante de la rivière Isère, secteur idéal pour un parcours « Truite ». Pour 2024, un autre projet est en cours d'élaboration à Romans-sur-Isère, au niveau d'un lieu de passage de la voie verte.





## Enquête en eau douce en Isère au plan d'eau pédagogique de la fédération

Enzo et Bubulle sont les nouvelles mascottes du plan d'eau pédagogique de la fédération, inauguré le 7 juillet 2023.

Ces deux personnages, héros de l'explor games© lancé cet été, invitent les visiteurs à découvrir le plan d'eau et toute la biodiversité qui entoure la Maison de la Pêche et de la Nature de l'Isère. Les aménagements, mare pédagogique et plan d'eau d'initiation à la pêche sont situés sur le site de la fédération au pied du Vercors. Cette nouvelle offre d'animations, infrastructures et accès adaptés permet désormais l'accueil en nombre des écoles et centres de loisirs isérois.

### PLACE À LA CONNAISSANCE ET À LA SENSIBILISATION AU MILIEU AQUATIQUE ISÉROIS

La Maison de la Pêche et de la Nature de l'Isère est maintenant équipée d'un parcours initiatique complet autour de plusieurs thèmes au choix des enseignants et encadrants : l'eau, la biodiversité, la découverte des poissons d'eau douce, l'initiation à la pêche et le fonctionnement d'une pisciculture/écloserie.

C'est parti ! Premières sensations pêche pour les plus jeunes avec une initiation à la pêche "au coup" aux côtés de Victor DAMIN, chargé de développement et animation à la fédération. Puis, c'est accroupis au bord de la

mare pédagogique que les yeux s'écarquillent pour observer les petites grenouilles vertes bien cachées sous les herbiers, les larves de demoiselles et autres éphémères. Enfin, c'est tablette à la main que les jeunes visiteurs partent à la rencontre des deux compteurs de l'explor games©, Enzo et Bubulle. Ils les guident au fil du site dans une enquête sur la bactérie Arwyn, libérée par la fonte des glaciers. Une découverte ludique du cycle de l'eau et des espèces qui peuplent le territoire.



### DES AMÉNAGEMENTS PÉDAGOGIQUES INSCRITS DANS UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENTAL.

Pour Hervé BONZI, président de la fédération, "Ce projet ambitieux porté depuis 2015 par la fédération de l'Isère s'inscrit dans une stratégie de développement autour de l'EDUCATION et de la SENSIBILISATION des publics à l'enjeu de l'eau et de la préservation du milieu aquatique du territoire". Le plan d'eau pédagogique est l'aboutissement de cette démarche.

### UN FINANCEMENT MULTI PARTENARIAL

Le projet du plan d'eau pédagogique est engagé dès 2020 et achevé en 2022. Le budget total de 375 000 euros a été financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (200 000 euros) du Département de l'Isère (100 000 euros) et de la FNPF (10 000 euros).

## Maison de la Pêche et de la Nature : découvrir le milieu aquatique ligérien !

La Fédération a inauguré en mai 2023, en présence de tous les partenaires, les locaux de la « Maison Départementale de la Pêche et de la Nature » (MDPN). Un lieu de travail pour les professionnels de la fédération et de découverte pour le grand public.

Muséographie, Explor Games© sont les grandes nouveautés de ce lieu unique à vocation pédagogique, ludique et informative pour le grand public. L'objectif est d'initier des personnes désireuses d'apprendre, sur la pêche et le milieu aquatique. Mises en situation, information ou en mode virtuel via casque VR et tablette, les visiteurs cheminent sur le site de la MDPN à la découverte de la biologie des espèces, des différentes techniques de pêche ou encore le fonctionnement des écosystèmes aquatiques ligériens. Dès le printemps 2024, des animations de découverte de la pêche seront proposées au public sur les deux plans d'eau ainsi que des conférences thématiques et une application de balade commentée.



### Etude sur trois bassins versants Loire : préparer la gestion de l'eau d'ici 2050 !

La Fédération de la Loire mène une étude, complémentaire à l'analyse Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) dans le cadre du SAGE Loire en Rhône Alpes selon le guide méthodologique de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Elle cible 3 bassins versants : le Lignon du Forez, la Coise et l'Aix. L'objectif ? Faire un état des lieux pour mieux gérer la ressource en eau sur le département.

### CONTEXTE DE L'ANALYSE HMUC

Les sécheresses de plus en plus fréquentes nécessitent une gestion équilibrée de la ressource en eau. Les analyses Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) sont un des outils du bassin Loire-Bretagne pour parvenir à une gestion opérationnelle et durable de l'eau. Introduites dans le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, ces analyses visent à atteindre le bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau et à définir les conditions de prélèvements en basses eaux.

### ÉTUDE FÉDÉRALE COMPLÉMENTAIRE SUR L'ÉTAT DES MILIEUX

Les données collectées sur 16 stations des bassins versants du Lignon, de la Coise et de l'Aix, serviront de référence à cette étude. Les opérations de pêches scientifiques électriques menées depuis 15 ans par la fédération intègrent des éléments de la dynamique des populations d'espèces repères, des données sur l'évolution du régime thermique des cours d'eau.

"en 7 ans, la fédération constate une perte de 50% de la biomasse sur 60% des milieux à truite"

Ces informations sont corrélées à la modélisation fine des habitats (méthode des microhabitats) des salmonidés (truites, ombre) et cyprinidés (rhéophiles (barbeau, hotu, vandoise) présents.

Pour Vincent GARNIER, directeur de la fédération « Ces 3 bassins versants sont les plus représentatifs, par leur paysage de rivières et ruisseaux, du territoire de la Loire. Ce sont les milieux qui sont, soit les plus impactés par le manque d'eau et les changements climatiques, soit qui ont encore un potentiel hydrologique suscitant des convoitises. »

### Les deux ambitions de cette étude :

#### 1. ÉTAT DES LIEUX DU MILIEU DES 3 BASSINS VERSANTS

La chronique des 15 années de données existantes doivent permettre d'établir analyse, comparaison et projection de l'évolution du milieu aquatique.

#### 2. DÉFINIR L'ÉVOLUTION DU LOISIR PÊCHE D'ICI 2050

Cette réflexion sera menée par la fédération, gestionnaire des cours d'eau du département sur des critères d'évolution dans le temps. Les pistes à explorer seront notamment une re-définition du paysage de la pêche, une évolution de la réglementation pêche, des pratiques et du calendrier de pêche en tenant compte des modifications des périodes de fraies et migrations des espèces piscicoles.

## Travaux d'amélioration et de restauration sur les étangs de Bas en Basset

La Fédération et l'A.A.P.P.M.A la *Gaule Bassoise*, en collaboration avec la commune de Bas en Basset et la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron, a mis en place depuis 2021, une série d'actions visant à améliorer la circulation de l'eau entre les plans d'eau (65 ha en eau sur une dizaine d'étangs) et à limiter l'impact de la végétation "envahissante".

Ce projet a débuté en 2021 avec une première action de remise en état fonctionnel de l'ensemble des canaux et passages busés de connexion inter-étangs. La remise en état de deux berges effondrées au niveau de deux des étangs avait également été engagée.

En 2023, une bathymétrie (étude de la profondeur de l'eau) des étangs a été réalisée. Un traitement biologique expérimental a également eu lieu sur un des étangs, particulièrement eutrophié. Une formulation de bactéries 100% naturelles et biologiques adaptées à la composition des sédiments du milieu a été épandue afin d'engendrer une dégradation des matières organiques sédimentaires. Le traitement sera élargi aux autres étangs, s'il montre son efficacité. Cette année a aussi vu la dernière étape de l'action de rétablissement du circuit hydraulique avec un rétablissement de la confluence du Corbière (apport principal en eau) qui était scindée par de multiples chevelus sans l'énergie suffisante pour impulser un quelconque mouvement d'eau. Les travaux ont consisté à désensabler la confluence et à reprendre les berges fissurées. Ces actions se poursuivront en 2024.

Sur ce site emblématique pour la pêche de loisir, la fédération et ses partenaires mettent en oeuvre toutes les actions techniquement et financièrement réalisables dans l'objectif commun de redonner toute sa place à la biodiversité du site et de l'espace dédié à la pratique de la pêche.



Données cartographiques © IGN, CRAIG, FEDER  
<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

### Une plateforme PMR à l'étang de Saint André en Chalençon



Le service technique de la fédération et l'A.A.P.P.M.A, en collaboration avec la commune, ont réalisé une plateforme pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sur l'étang de pêche de Saint André en Chalençon.

Cet aménagement, dédié à la pratique de la pêche de loisir a été intégré dans le cadre d'un projet global d'aménagement du site : zone d'accueil, stationnement, aire de pêche et deux places de parking réservées aux personnes handicapées. Un espace de détente arboré et des toilettes ont également été créés sur la parcelle communale adjacente.

Une réalisation développée aux côtés d'une jeune entreprise dynamique pour un montant de 8 000 € TTC, financé à hauteur de 30% par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

photos © FDAAPPMA 43

## Sécheresses à répétition : une limite de tolérance dépassée sur nos cours d'eau

Depuis 2015, les rivières du département du Rhône ont subi 8 sécheresses majeures lors des 9 derniers étés. En 2020, de nombreux records historiques sont tombés avec des débits 2 à 3 fois plus faibles qu'en 1976 et 2003. Mais 2022 a réussi à faire reculer ces nouvelles valeurs records de 20% en moyenne sur l'ensemble du territoire.

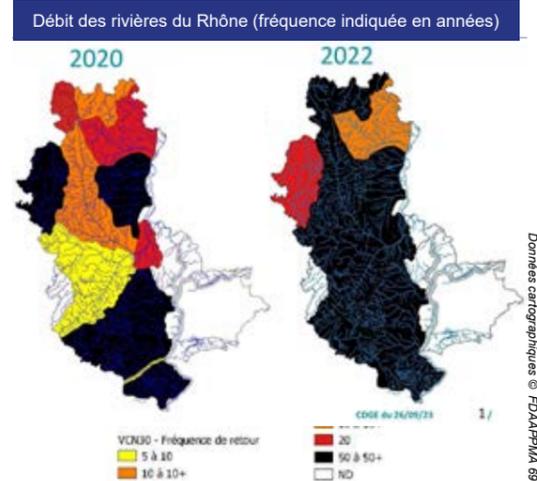
Les peuplements piscicoles ont régressé en qualité et quantité jusqu'à des niveaux jamais atteints. Ils ont perdu globalement 40 à 60% de leurs biomasses respectives sur les 10 dernières années.

Sur la rivière **Azergues**, le linéaire hébergeant une population de truite a régressé de 10 km en seulement 13 ans et l'aire de répartition de l'écrevisse à pieds blancs a régressé de 60% entre 2010 et 2023.

Sur le bassin du **Garon**, malgré une qualité d'eau qui s'améliore et des travaux de restauration très importants, la fédération compte aujourd'hui jusqu'à 80% de stations jugées - au mieux - de mauvaise qualité selon l'indicateur poisson, au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Si la libre circulation piscicole a clairement permis aux écosystèmes de bien résister les premières années, l'intensité et la fréquence inédites de ces conditions climatiques dépassent les limites de tolérance des cours d'eau.

La ressource en eau est devenue, en 10 ans, le premier facteur de contrôle de la qualité de nos rivières de 1<sup>ère</sup> catégorie. Parent pauvre des programmes d'action jusqu'ici, la gestion quantitative active est devenue primordiale sur notre territoire. Le besoin est criant D'ANTICIPER CONCRÈTEMENT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES À VENIR : les objectifs et les priorités, tant en termes de gestion des rivières, qu'en matière de gestion piscicole, doivent en tenir compte pour ne pas se retrouver « hors sol ». La modélisation fine et prospective des températures de nos bassins à horizon 2050 est, par exemple, un outil que la fédération mobilise dans ce contexte pour guider notre action sur les milieux.

Concernant la gestion aujourd'hui structurelle des sécheresses, par arrêtés préfectoraux de restriction des usages, nous ne pouvons que constater année après année l'inadaptation du dispositif activé trop tardivement, lorsqu'il l'est. L'automatisation du processus, basée sur les mesures objectives des stations hydrométriques existantes et les modèles hydroclimatiques, est la seule issue pour coller aux réalités de terrain et optimiser le temps considérable consacré à ce simple aspect de la gestion collective de la ressource.



### Animation pêche au féminin, une 1<sup>ère</sup> réussie !

Promouvoir et rendre accessible le loisir pêche pour tous, une mission réussie lors du 1<sup>er</sup> « afterwork pêche entre filles » organisé dans le Rhône. Douze femmes ravies de cette rencontre se sont réunies le 24 août pour découvrir la pêche à la carpe. La plupart des participantes étaient débutantes, certaines n'avaient jamais eu l'occasion de tenir une canne à pêche. Patience et enthousiasme ont été récompensés par la capture d'une jolie carpe. **Rendez-vous pour l'édition 2024 !**



## Les travaux de restauration de la continuité écologique *se poursuivent en Savoie*

Sur l'Arrodine à Flumet, à moins de 100 mètres de la confluence avec l'Arly, sur une section d'écoulement contrainte par un verrou rocheux, l'ancien seuil Jiguet vestige d'une ancienne exploitation de la force hydraulique constituait encore récemment une entrave à la continuité écologique malgré sa vanne ouverte en permanence.

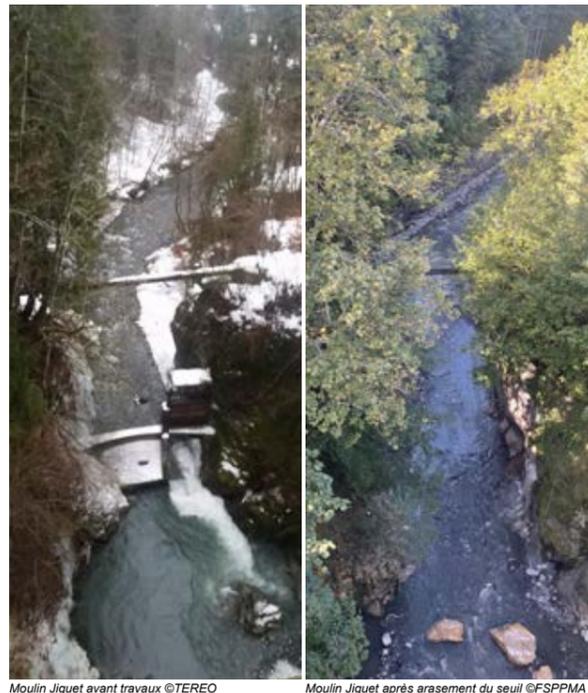
Dans le cadre de l'obligation du rétablissement de la continuité écologique (classement liste 1 & 2 - article L214-17 du code de l'environnement), le maître d'ouvrage était dans l'obligation de mettre en conformité ce seuil.

Ce dernier étant dans l'incapacité d'avancer les fonds pour les travaux, l'Agence de l'eau et la Direction Départementale des Territoires de Savoie ont sollicité la Fédération de pêche afin qu'elle puisse l'accompagner dans la mise en œuvre de ce projet.

La Fédération est donc intervenue en maîtrise d'ouvrage déléguée du propriétaire, de la phase de conception jusqu'à la réalisation des travaux en septembre 2023.

Les travaux ont consisté à **ARASER LE SEUIL** en vue de rétablir la **CONTINUITÉ PISCICOLE** pour les populations de chabot et de truite fario depuis la rivière l'Arly et **RÉTABLIR LE TRANSPORT SÉDIMENTAIRE**.

Une reprise du profil du cours d'eau, en long sur 300 mètres linéaire, a également été réalisée pour maîtriser l'érosion régressive et améliorer la situation des zones à enjeux en rive gauche vis-à-vis des risques d'inondation.



Moulin Jiguet avant travaux ©TEREO

Moulin Jiguet après arasement du seuil ©FSPMA

- Coût du projet : 350 000 € financés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

### Restauration du ruisseau des Ratelières à Marthod

L'urbanisation du Val d'Arly, accompagnée du développement des infrastructures routières et ferroviaires, a entraîné une dégradation des cours d'eau du bassin versant et plus spécifiquement une déconnexion de l'ensemble des ruisseaux affluents de la rivière l'Arly. Aujourd'hui ces petits cours d'eau ne jouent plus leur rôle de zones refuges pour les espèces présentes. Favorable au recrutement de la truite fario, ces petits affluents jouent donc un rôle primordial. Le ruisseau des Ratelières en particulier, abrite une population d'écrevisses à pieds blancs, espèce menacée à l'échelle régionale et mondiale, en déclin dans ce ruisseau en raison de la banalisation de ses habitats. Le **projet de travaux réalisés en 2023 visait à restaurer la continuité écologique pour que le ruisseau retrouve son rôle de zone refuge et de reproduction mais aussi de recréer des habitats favorables à l'écrevisse à pieds blancs**. Réalisés à l'automne 2023, les travaux ont consisté à créer un nouveau lit juste en amont de la confluence avec l'Arly et supprimer ou remplacer les buses existantes.

- Coût : 115 000 € financés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'entreprise Martoia, EDF et les collectivités piscicoles (FNPF, FSPMA et AAPPMA d'Ugine).



Réservoir de Toisinges © FDAAPPMA 74

## Réservoir de pêche *de Toisinges*

Fruit d'une collaboration entre le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), de la Fédération de Haute-Savoie pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et de l'AAPPMA du Faucigny, le réservoir de pêche de Toisinges ouvre aux pêcheurs le samedi 21 octobre 2023. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le développement du projet phare du département de la Haute-Savoie et du Plan Pêche du Département de la Haute-Savoie.

Le parc, situé autour du siège du SM3A au lieu-dit Toisinges, d'une superficie de 20 ha, est composé de différents types de milieux (étangs et lacs de différentes tailles, zones humides, petits cours d'eau, prairies, espaces boisés). Dans une volonté de valorisation globale du site du SM3A et de rayonnement à l'échelle du bassin versant de l'Arve, il a été défini un besoin de gestion partenariale pouvant impliquer tous les acteurs, notamment la Fédération de Pêche, et de développement de l'axe halieutisme/pêche de loisir sur un lac appelé « lac aux castors ».

Originellement classé en eau libre de 1<sup>ère</sup> catégorie, il était soumis à la réglementation des eaux salmonicoles et était de fait fermé à la pratique de la pêche de mi-octobre à mi-mars. L'objectif étant d'en faire un réservoir de pêche hivernal, il a fait l'objet d'un reclassement en eau libre de 2<sup>ème</sup> catégorie suite à une

expertise ADNe (ADN environnemental) des poissons présents dans le lac.

Le lac est réservé aux titulaires d'une carte de pêche du réservoir de Toisinges et d'une CPMA en cours de validité, du fait de son statut d'eau libre. Il propose 2 périodes de pêche : salmonidé et carnassier du 21 octobre 2023 au 28 janvier 2024 puis salmonidé uniquement du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024.

Pour le confort des pêcheurs, quelques aménagements ont été effectués sur site : stabilisation du cheminement, implantation de 3 pontons de pêche, 2 abris avec tables, toilette sèche et clôture du site afin de maîtriser son accessibilité.

La Fédération assure la gestion du réservoir : réglementation, calendrier, empoissonnements, vente des cartes de pêche en ligne, gestion des depositaires. Avec l'AAPPMA du Faucigny, la garderie s'est développée en assermentant des gardes pêche particuliers des 2 structures.

Tous les Ateliers Pêche Nature et écoles de pêches des SAPL du département auront accès au lac pour leurs animations.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site internet :

[www.pechehautesavoie.com/reservoir-de-toisinges/](http://www.pechehautesavoie.com/reservoir-de-toisinges/)





Association LOire GRands MIgrateurs - [www.logrami.fr](http://www.logrami.fr)

## Quantification des habitats potentiels pour le développement des juvéniles de saumon atlantique sur la Sioule

Depuis plusieurs années, LOGRAMI détermine les potentialités d'accueil des poissons grands migrateurs sur le bassin Loire. Cette démarche nécessite des investigations conséquentes afin de préciser les zones potentiellement favorables à la reproduction. Pour les juvéniles de saumons notamment, d'année en année, l'ensemble des axes est ainsi cartographié permettant de dresser un état des capacités productives du bassin et de révéler également les enjeux de territoires.

En 2023, c'est la Sioule en aval du barrage de Queuille (verrou migratoire) qui a fait l'objet d'une actualisation de la quantification de ses habitats potentiels pour le développement des juvéniles de saumon atlantique, laquelle datait de 1999. Les habitats de ce linéaire de 87 km, qui accueille annuellement des géniteurs et sur lequel en moyenne 155 000 alevins de pisciculture étaient déversés entre 2000 et 2021, ont été décrits à l'étiage en juillet 2023. Une dizaine de journées de prospection en bouée "hydrospeed" et en canoë



ont été nécessaires pour caractériser 1 251 faciès et leur granulométrie. 2 878 431 m<sup>2</sup> ont ainsi été cartographiés contre 2 930 841 m<sup>2</sup> en 1999. Les faciès potentiellement favorables au développement des juvéniles de saumon, radiers (RAD), rapides (RAP) et plats courants (PC) représentent 35,8 % de la surface totale décrite pour une surface productive pour le saumon de 44,5 ha contre 32,2 ha en 1999 soit une différence de + 38 %. Même si des surfaces favorables ont été reconquises au gré d'effacement d'ouvrage, cette importante différence souligne principalement la différence de précision entre les méthodes de description employées en 1999 et 2023. Avec une surface totale décrite à peu près équivalente mais un nombre de faciès beaucoup plus important en 2023 (1251 contre 536 en 1999), la méthode de 2023 est bien plus précise. La Sioule présente donc un potentiel d'accueil non négligeable pour la production de juvéniles de saumon atlantique du bassin de l'Allier (16,5% du bassin de l'Allier).



Association Migrateurs Rhône Méditerranée Corse - [www.migrateursrhonemediterranee.org](http://www.migrateursrhonemediterranee.org)

## Réchauffement climatique et fonctionnalité des frayères Aloses

Depuis 1993, des efforts ont été entrepris pour restaurer la continuité écologique. Le retour de l'Alose sur l'Ardèche a d'ailleurs été constaté au début des années 2000. MRM s'intéresse désormais à la fonctionnalité des frayères actives (fréquentées par les géniteurs) car de leur qualité dépend la survie des œufs et des larves et de fait la résilience de cette espèce en Rhône-Méditerranée.

Les frayères dites « de substitution » sont généralement des sites clés pour la reproduction de l'Alose (situées en aval immédiat des premiers obstacles des cours d'eau colonisés). Une part significative des géniteurs s'y reproduit car stoppés dans leur migration par des ouvrages (la part de blocage dépend de l'efficacité de la passe à poissons lorsque l'ouvrage est équipé). En 2023, MRM a notamment étudié la fonctionnalité de la frayère en aval du seuil de Saint Martin d'Ardèche qui bloque les aloses ces dernières années en raison

d'une passe à poissons non fonctionnelle. Les mesures de terrain (vitesse/ hauteur d'eau et taille des sédiments) modélisées sur la rivière Ardèche montrent de bonnes conditions sur la frayère. La surface d'habitats favorables diminue rapidement pour des débits inférieurs à 25m<sup>3</sup>/s. Les sécheresses des deux dernières années ont conduit à des débits de l'ordre de 7m<sup>3</sup>/s en période de reproduction (mai/juin), loin de la capacité maximale de la frayère. L'impact du réchauffement climatique sur la reproduction de l'Alose à Saint Martin d'Ardèche est donc significatif. Il sera donc important de comparer la fonctionnalité de cette frayère avec des frayères situées plus en amont où il pourrait y avoir des habitats moins affectés par les bas débits. MRM actualisera en 2024 la localisation des frayères intéressantes pour la reproduction sur les secteurs situés en amont (de Vallon Pont d'Arc à Saint Martin d'Ardèche).



Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée Corse (UFBRMC)

## Analyser et optimiser les suivis piscicoles sur l'axe Saône

L'Union des Fédérations du Bassin Rhône-Méditerranée Corse (UFBRMC) a lancé une étude visant à ANALYSER LES PEUPELEMENTS PISCICOLES et OPTIMISER LES SUIVIS réalisés à l'échelle de l'axe Saône. Elle est menée en partenariat avec les six fédérations départementales de pêche du bassin de la Saône, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône & Doubs.



D'une durée de sept mois, cette étude a été intégrée au contrat Saône. L'objectif principal est d'analyser les données piscicoles existantes en s'appuyant sur l'ensemble des réseaux de mesure et données disponibles via les suivis réalisés par les fédérations départementales et leurs partenaires. Parallèlement, une réflexion

est engagée autour de la construction de méthodologies communes pour les suivis piscicoles sur l'axe Saône.

Ces méthodologies concernent notamment l'évaluation de la fonctionnalité des frayères à brochet et le suivi des grands milieux via les captures de poissons par les pêcheurs. En effet, ces données issues de la pêche à la ligne sont particulièrement intéressantes pour le suivi des populations de certaines espèces difficiles à étudier par d'autres méthodes.

Cette étude permettra enfin de s'inscrire dans la durée en définissant une stratégie globale à l'échelle du bassin. Ce travail permettra de renforcer la coordination des différents acteurs autour de la connaissance et de la capitalisation des données piscicoles de l'axe Saône en positionnant les pêcheurs comme les acteurs incontournables.



Union des Fédérations du Bassin Loire Bretagne (UFBLB)

## Etude sur la question de l'impact des poissons migrateurs par les silures du bassin Loire Bretagne



L'étude globale "Glanispomi", menée en 2022 concerne la question de la prédation des migrateurs amphihalins par les silures sur le bassin de la Loire. Le rapport publié en avril 2023 est désormais disponible en téléchargement.

Ce rapport est constitué de neuf études spécifiques couvrant les thèmes :

- L'ESTIMATION DES DENSITÉS DE SILURES
- FONCTIONNEMENT DES POPULATIONS DE SILURES ;
- L'ÉCOLOGIE TROPHIQUE DU SILURE.



L'étude "Glanispomi" confirme de nombreux éléments de connaissance sur le silure mais en apporte également de nouveaux, en lien entre autres avec l'estimation des densités de population, ainsi que les stratégies d'utilisation des habitats par l'espèce et ses relations trophiques avec le reste de l'écosystème.

**Le CNPL est de retour !  
SAVE THE DATE**

*La fabrique  
de pêcheurs*



CARREFOUR NATIONAL  
**PÊCHE**  
& **LOISIRS**

**19, 20 et 21  
JANVIER 2024**

**GRANDE HALLE D'Auvergne  
Clermont-Ferrand**

Retrouvez nous sur [www.cnpl.fr](http://www.cnpl.fr) et sur



 **événements**



Ne pas jeter sur la voie publique.